

janvier 2025



**THANN  
CERNAY**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# 16 Com'Une

LE MAGAZINE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE THANN-CERNAY

#06

# *Bonne Année 2025*



Aspach-le-Bas • Aspach-Michelbach • Bitschwiller-lès-Thann  
Bourbach-le-Bas • Bourbach-le-Haut • Cernay • Leimbach  
Rammersmatt • Roderen • Schweighouse / Thann • Steinbach  
Thann • Uffholtz • Vieux-Thann • Wattwiller • Willer-sur-Thur

# Sommaire

- 3 - Edito
- 4 - Petite enfance
- 5 - Tourisme
- 6 - Sport
- 7 - Éclairage public
- 8 - Culture
- 10 - Economie
- 12 - Logement / Environnement
- 13 - Dossier : eau et assainissement



Ours

Communauté de Communes de Thann-Cernay  
3a Rue de l'Industrie 68700 Cernay  
Tél. 03 89 75 47 72  
Courriel : [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)  
[www.cc-thann-cernay.fr](http://www.cc-thann-cernay.fr)

Conception : **Auctavia Communication** - [auctavia.fr](http://auctavia.fr)  
Directeur de la publication : **François HORNY** - Président de la CCTC  
Impression : **Publi H**, certifié imprim'vert, imprimé sur papier 100% recyclé.  
Crédits photos : CCTC + Gilles Nueffer  
ISSN 2970-5703 (imprimé) • ISSN 2971-2165 (en ligne)



Rejoignez-nous

# EDITO

Chers habitant(e)s de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,

Nous voici déjà tout début 2025, avec une nouvelle édition de notre bulletin intercommunal et le moment pour les élus et les services de votre collectivité de planifier cette nouvelle année.

Pour la Communauté de Communes Thann-Cernay, cette année sera marquée par des investissements significatifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La réduction des eaux claires et pluviales dans nos réseaux d'assainissement est une priorité absolue.

Vous trouverez un dossier complet sur cette problématique et les solutions mises en œuvre par nos services. Ces travaux visent non seulement à répondre aux exigences réglementaires, mais aussi à protéger l'environnement et à assurer une gestion optimale des ressources en eau.

Les services de la Communauté de Communes Thann-Cernay évoluent constamment pour mieux répondre aux besoins de la population. Dans cette optique, le service des affaires culturelles et les médiathèques intercommunales ont développé, depuis la rentrée 2024, des actions destinées au jeune public et aux scolaires. Vous découvrirez dans ces pages ces nouvelles initiatives, qui, nous l'espérons, sensibiliseront les jeunes générations à leur environnement, social, politique, économique et écologique.

Nous poursuivons également nos investissements dans l'éclairage public de nos 16 communes, en nous appuyant sur un schéma directeur d'aménagement « lumière » en cours de finalisation. Plusieurs solutions techniques sont explorées pour en faciliter le pilotage.

L'année 2025 verra également l'ouverture de deux nouveaux équipements essentiels pour notre territoire : un Pôle Santé accueillant neuf médecins généralistes et deux services du Pôle Jeunesse de l'association Au fil de la vie ainsi qu'une nouvelle crèche de 24 places.

Pour conclure, au nom de tous les élus et agents de la Communauté de Communes Thann-Cernay, je vous adresse mes meilleurs souhaits, de santé, de bonheur et de réussite pour 2025 !



**François HORNY**  
Président de la CCTC

## > Pose de la 1<sup>re</sup> pierre pour La future crèche à Aspach-Michelbach - Quartier Gare

Le 26 octobre dernier a eu lieu : la pose de la première pierre pour la future crèche, en présence notamment de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin Thierry QUEFFELEC, de Monsieur Luc CHERVY, président du conseil d'administration de la CAF du Haut-Rhin, de Monsieur le Sénateur Christian KLINGER, de Monsieur le Président de la CCTC François HORNY, de la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance à la CCTC Francine GROSS et de Michel SORDI, Vice-Président de la CCTC en charge des infrastructures.

**Un projet vertueux au cœur de la nature**  
Le maître d'œuvre, Lucien MLYNEK, du cabinet d'architecture DRLW a présenté ce projet ambitieux qui se distingue par son engagement en faveur de l'environnement. La crèche sera un bâtiment basse consommation, conçue pour minimiser son impact écologique tout en offrant un confort optimal à ses occupants ; un véritable écrin de bois au milieu de la nature, offrant un cadre idéal pour le bien-être des enfants et des professionnels.

de communes et la présence de nombreux élus et partenaires locaux témoigne de l'importance de ce projet pour le territoire.



> Pose de la première pierre.

## > L'accueil occasionnel à la Farandole



Vous êtes parent et vous cherchez une solution d'accueil ponctuel pour votre enfant ? La place « occasionnelle » en crèche pourrait être la réponse à vos besoins.

Le multi-accueil La Farandole à Cernay propose un accueil occasionnel qui s'adapte à vos besoins. Que ce soit pour quelques heures par jour, par semaine ou par mois, cette formule flexible permet aux parents de faire leurs courses, de se rendre à des rendez-vous ou tout simplement de prendre du temps pour eux. L'accueil occasionnel offre bien plus qu'un simple service de garde.

C'est une opportunité pour vos enfants de se socialiser avec d'autres enfants de leur âge, de participer à des activités éducatives et ludiques, et de développer leur autonomie dans un environnement stimulant et sécurisant où ils peuvent s'épanouir.

Après inscription, les places occasionnelles sont attribuées en fonction des besoins des familles et des disponibilités y compris le jour même s'il reste de la place.

**N'hésitez pas à contacter La Farandole pour plus de renseignements au 03.89.75.72.52**

## > « Encore ! Jouer à l'infini »



**Du 15 au 22 mars 2025, la Semaine de la Petite Enfance se tiendra sous le thème « Encore ! Jouer à l'infini ».**

Cet événement national vise à sensibiliser le public sur l'importance des premières années de la vie d'un enfant, une période cruciale pour le développement cognitif, émotionnel et social. La semaine mettra en avant le travail des professionnels de la petite enfance, reconnaissant leur rôle essentiel dans l'accompagnement des enfants et des familles.

Le thème de cette année, « Encore ! Jouer à l'infini », souligne l'importance du jeu et des activités ludiques dans le développement des enfants.

Le service Petite Enfance de la Communauté de Communes de Thann-Cernay coordonnera une série d'initiatives des différentes structures d'accueil collectif et du Relais Petite Enfance lors des animations d'éveil proposées par les animatrices et les assistantes maternelles.

Parmi les actions prévues, on trouve des différents ateliers autour du jeu, de communication gestuelle, de jeu partagé entre parents et enfants, un grand jeu partagé à l'échelle du territoire et une conférence-débat pour sensibiliser les parents et les professionnels sur la place du jeu.

La Semaine de la Petite Enfance est également une occasion de mettre en avant la place des parents et des enfants. En ouvrant les espaces aux parents et en proposant des activités ludiques et éducatives, elle contribue au bien-être et au développement des enfants et favorise les échanges et la collaboration entre les familles et les professionnels. Les parents seront invités à participer aux activités proposées avec leurs enfants, ce qui contribuera à renforcer les liens familiaux.

Tous les acteurs du territoire sont invités à participer largement aux activités prévues du 15 au 22 mars 2025. Pour plus d'informations, vous pourrez consulter le programme sur le site de la CCTC et vous inscrire à la Newsletter. Ensemble, célébrons la petite enfance et offrons à nos enfants des moments de joie et de découverte.



## Tourisme :

### > Deux aides financières à destination des hébergeurs

Hébergeurs, la Communauté de Communes Thann-Cernay vous accompagne dans vos démarches de classement et labellisation. Deux aides financières sont à votre disposition. N'hésitez plus !

#### > Une subvention d'aide au classement en étoiles :



#### 60 % du coût du classement remboursé.

Le classement témoigne du niveau de confort et de prestation. Il constitue un outil de commercialisation pour le loueur, lui facilite la collecte de la taxe de séjour et peut permettre de bénéficier de certains avantages fiscaux.

#### > Une subvention d'aide à la labellisation « Accueil Vélo » :



#### 60 % du coût de la labellisation remboursé.

L'objectif est de favoriser le cyclotourisme, en assurant un accueil de qualité aux cyclistes. Ce label est également un moyen d'accroître la visibilité des établissements.

#### Plus d'informations sur ce label :

<https://www.alsace-destination-tourisme.com/accompagner/labels-et-qualite/accueil-velo/>



#### Pour plus de renseignements sur la démarche à suivre :

- <https://cc-thann-cernay.fr/entreprendre/reussir-dans-le-tourisme/>
- [h.veille@cc-thann-cernay.fr](mailto:h.veille@cc-thann-cernay.fr)
- 03 89 75 73 70



### > La Navette d'Hiver reprend du service

Privilégiez les transports en commun : la Navette d'Hiver de la Vallée de la Thur vous permet de rejoindre la station du Markstein sans voiture et en toute sécurité !

Pas de neige ? Remontées mécaniques fermées ? Venez découvrir la montagne autrement !

De multiples activités y sont possibles : randonnées à pied ou en raquettes, trail, VTT électrique, ou encore luge sur rail et biathlon laser, sans oublier bien sûr de partager un bon repas en auberge.

Sous présentation de votre ticket de bus, de nombreuses réductions vous attendent en haut sur les forfaits, cours, location de matériel, mais aussi en restaurants.

#### > Tarifs de la Navette similaires aux années précédentes :

- Aller-retour : adultes 9 €, enfants 6 €, tarif groupe (3 à 5 personnes) 25 €
  - Aller simple : adultes 6 €, enfants 4 €
  - Moins de 5 ans : gratuit
- Réservation en ligne obligatoire et possible jusqu'à 17 h la veille de votre départ.

Cette opération a été soutenue financièrement par l'Union Européenne (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre du programme LEADER du PETR du Pays Thur Doller.

#### > Circulation du 21 décembre 2024 au 23 février 2025 :

- 7 jours sur 7 pendant les vacances scolaires de la zone B
  - Tous les week-ends en dehors des vacances scolaires de la zone B
- Arrêts desservis : Cernay, Vieux-Thann, Thann, Bitschwiller, Willer-sur-Thur, Moosch, Saint-Amarin, Ranspach, Wesseling, Kruth, Station du Markstein. Correspondance avec les horaires du Tram-Train à Cernay.



Pour réserver :



Actualités Facebook :

<https://www.facebook.com/navettedhiver>

Le site internet de la station :

<https://www.lemarkstein.net/>



## Des activités santé dans Les piscines intercommunales !



> Les piscines intercommunales de Thann et Cernay sont des lieux de vie où sport, détente et convivialité se rencontrent.

La natation est souvent considérée comme le sport santé par excellence. De l'aquagym à l'aquafusion en passant par la gymnastique prénatale et le sport santé, venez découvrir ces espaces dédiés au bien-être et à la santé, et plongez dans un monde de plaisir aquatique !

Les piscines intercommunales de Thann-Cernay vous propose également le dispositif Prescri'mouv.

Cette initiative régionale (Grand-Est) vise à promouvoir la santé et la condition physique des personnes atteintes de maladies chroniques grâce à la prescription d'une Activité Physique Adaptée (APA).

Il est particulièrement destiné aux personnes souffrant de maladies chroniques telles que le diabète, l'arthrite, l'obésité, et les troubles musculosquelettiques.

Ce dispositif permet d'améliorer la santé et la condition physique en intégrant une activité physique régulière et adaptée, les patients peuvent réduire les facteurs de risque associés à leurs maladies.

Pour en bénéficier il faudra se rendre chez son médecin traitant qui évaluera l'état de santé du patient et prescrira une activité physique adaptée qui pourra être pratiquée soit à la piscine intercommunale de Thann le mardi soit à celle de Cernay le jeudi.

### Horaires bassins

#### Piscine de Thann :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h-14h  
Mardi et jeudi : 18h-20h  
Mercredi : 14h-20h  
Vendredi : 14h30-20h  
Samedi : 14h-19h  
Dimanche : 8h30-14h

#### Piscine de Cernay :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h-14h  
Lundi, jeudi et vendredi : 15h30-20h  
Mercredi : 12h-20h  
Samedi : 12h-17h  
Dimanche : 8h30-14h

### AQUAGYM

#### Piscine de Thann

- Lundi, mardi et jeudi à 12h10
- Mercredi à 17h45
- Jeudi à 18h10
- Samedi à 9h30

#### Piscine de Cernay

- Mercredi et samedi à 8h45
- Mardi à 12h30
- Jeudi et vendredi à 18h
- Vendredi à 15h45 et à 18h

#### Aquagym séniors

- Lundi à 15h45

### AQUAFUSION

#### Piscine de Thann

- Lundi et mardi à 18h50
- Mercredi à 18h45

#### Piscine de Cernay

- Lundi, mercredi à 18h50
- Vendredi à 19h

### GYMNASTIQUE PRÉNATALE

#### Piscine de Thann

- Vendredi à 16h30

### SPORT SANTE

#### Piscine de Thann

- Mardi à 15h45

#### Piscine de Cernay

- Jeudi à 15h45

### > Les tarifs attractifs

Les piscines de Thann et Cernay proposent des tarifs attractifs pour permettre à tous de profiter de leurs installations. Les entrées individuelles sont à 4,30 € pour les adultes et 3,30 € pour les enfants de 4 à 16 ans ainsi que pour les étudiants, seniors et PMR. Des abonnements semestriels, horaires sont également disponibles, offrant un accès illimité aux piscines avec la même carte d'abonnement.

Les cartes d'abonnement sont valables un an à compter de la date d'achat et permettent à chacun de profiter des installations et des activités proposées dans les 2 piscines intercommunales.

Pour faciliter votre venue, il est possible de réserver en ligne vos séances et de recharger vos abonnements via le site de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Une solution pratique pour organiser vos séances en toute sérénité. Attention, toute séance d'activité non annulée 12 heures avant le début de celle-ci sera due.



### > Une étude sur l'avenir des piscines

Les piscines publiques sont essentielles pour le bien-être, le loisir et la pratique sportive des habitants d'un territoire. Au sein de la Communauté de Communes Thann-Cernay, les piscines intercommunales à Cernay et à Thann remplissent ce rôle.

Nous constatons cependant une baisse significative de fréquentation conjuguée à une forte augmentation des coûts d'exploitation.

La politique de complémentarité des équipements menée depuis 2 ans n'a pas suffi à augmenter la fréquentation globale.

La Communauté de Communes Thann-Cernay a donc lancé une étude pour améliorer la fréquentation de ses deux piscines intercommunales, situées à 5 km l'une de l'autre, éviter la concurrence interne, maximiser leur utilisation et augmenter la satisfaction des usagers.

**Nadia N. 55 ans** (fidèle depuis 20 ans)

« *L'ambiance, les exercices, les maitres-nageurs, une équipe sympa, ambiance familiale, les horaires, diversité et historique.* »

**Véronique L. 56 ans**

« *Proximité, horaire, cours varié, bonne ambiance, LE TOP !* »

**Léa G. 26 ans**

« *Vous êtes le plus proche de chez moi, j'apprécie la personne qui le fait car elle est très entraînée.* »

**Valérie H. 53 ans**

« *Pour une 1<sup>ère</sup> fois ça nous a plu, parfait.* »

**Aquagym**

**Aquafusion**



## L'éclairage public : une compétence intercommunale à fort enjeu

L'éclairage public est un fort consommateur énergétique et représente également un enjeu majeur et transversal pour la sécurité, la santé et la pollution lumineuse.

Aujourd'hui, c'est le second poste de consommation énergétique dans les communes. Il constitue 1 % de la production totale d'électricité en France pour un coût de 700 millions d'euros annuels (24 € par an et par habitant). Rénover ce parc permet une économie d'énergie estimée entre 50 et 80 %.

La Communauté de Communes Thann-Cernay gère l'éclairage public des 16 communes composant son territoire. Cela représente un parc de plus de 8 500 points lumineux qui sont alimentés par 250 armoires dédiées à l'éclairage public.

Elle est engagée depuis plusieurs années dans une politique de rénovation et remplace les ampoules énergivores par des lampes à technologie LED.

En 2024, le taux d'équipement en LED s'élève à 50% après réalisation du programme de travaux. Un plan pluriannuel est toujours en cours pour améliorer le matériel dans l'ensemble des communes.

Afin d'effectuer des économies d'énergie, mais également dans un souci de conservation de la biodiversité (30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés vivent partiellement ou complètement la nuit et peuvent être perturbés lorsque l'éclairage n'est pas maîtrisé ou adapté), la majorité des communes (15 sur 16) ont également demandé à la Communauté de Communes

Thann-Cernay d'appliquer une extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin (ces horaires peuvent varier selon les communes et les périodes de l'année.)

À titre d'exemple, la Ville de Thann a ainsi baissé sa consommation annuelle d'énergie du poste « éclairage public » de 45 %.

À l'échelle du territoire, l'investissement de l'intercommunalité dans ce domaine représente 1 million d'euros chaque année.

Pour continuer à améliorer ce service, une étude en cours a pour but de réaliser un véritable diagnostic du réseau lumière et de ses équipements. Celle-ci doit permettre :

- De développer un schéma cohérent de l'éclairage sur le territoire (SDAL)
  - De réaliser une projection pluriannuelle des travaux de rénovation du parc d'éclairage
  - D'harmoniser l'éclairage sur son patrimoine et de garantir le minimum de consommation électrique des installations
  - De développer la gestion déportée de l'éclairage pour permettre à chaque commune membre d'agir sur son patrimoine.
- En parallèle, la Communauté de Communes Thann-Cernay développe un logiciel de gestion de la maintenance du réseau d'éclairage qui permettra à chaque commune de déclarer, suivre et informer ses habitants de l'avancée des entretiens et maintenances en cours.

### > Comment fonctionne la maintenance de l'éclairage public ?

Le budget relatif à la maintenance de l'éclairage public s'élève à 200 000 € par an pour l'ensemble des 16 communes. C'est le service « éclairage public » de la Communauté de Communes qui traite les demandes d'intervention sur le réseau public.

Ces demandes arrivent soit par le signalement d'un habitant (appel au standard, mail...) soit par les communes elles-mêmes qui constatent une défaillance. Chaque demande est alors enregistrée sur un logiciel de gestion de pannes qui transmettra l'information à un prestataire extérieur qui réalise le dépannage.

Lors de l'intervention, l'armoire qui alimente le secteur où se situe la panne est repérée et est mise en allumage forcé, de jour, afin d'identifier le problème.

Cette méthode permet au prestataire, tout au long du dépannage, de contrôler l'ensemble des équipements qui constitue le luminaire. Une fois l'intervention réalisée, l'éclairage est maintenu le temps de contrôler le matériel remplacé, mais également l'ensemble des lampes du secteur pour déterminer si d'autres points ne seraient pas aussi défaillants et non signalés.

C'est seulement après toutes ces vérifications que l'allumage forcé sera enlevé pour revenir en mode normal.

### > À quoi sert un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)

La planification de l'éclairage public permet grâce à une gestion intelligente de limiter les nuisances et les consommations, tout en assurant la sécurité des déplacements. Ce mode de gestion permet aussi d'anticiper les opérations de maintenance.

**Le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) est un document de**

**référence qui fixe les grandes orientations en matière d'éclairage public.**

Il permet d'apporter une cohérence globale du paysage lumineux et de hiérarchiser les besoins d'éclairage, en tenant compte de : la réglementation, des usages, de la consommation d'énergie et de l'impact environnemental.

Ainsi, en s'appuyant sur une analyse de l'organisation du territoire, le SDAL définit une hiérarchisation des voies et des espaces publics auxquels sont affectées des préconisations en termes de temps d'éclairage, de luminosité et de matériel.



## Culture :

### > Les nouvelles actions culturelles en direction du jeune public

Le service des Affaires Culturelles se mobilise afin de proposer des actions à destination des jeunes pour favoriser la rencontre et l'expérience artistique.

Ainsi, **l'Abri mémoire** enrichit ses activités et événements pour permettre à tous d'y prendre part.

Les artistes exposés proposent désormais des ateliers artistiques tels que la création d'origamis, autour de l'exposition « **Les déplacés : histoires d'exils** », la création de planches de bande dessinée ou encore la réalisation de court-métrages en stop motion.

Les médiatrices proposent également aux visiteurs de découvrir les expositions au

moyen de jeux ou de visites dessinées.

En parallèle, un espace dédié aux plus jeunes a été aménagé au centre de documentation, avec une collection de livres élargie sur les thèmes de la paix, la citoyenneté et la mémoire. Empruntez-les avec votre abonnement des Médiathèques Thann-Cernay!

L'Abri mémoire souhaite plus que jamais développer ses initiatives afin que chacun puisse y trouver matière à créer et réfléchir.

Du côté du Relais Culturel Intercommunal, en plus des nombreux spectacles à destination des jeunes, il est proposé cette saison des temps d'atelier en duo Parent-Enfant.

Organisés les samedis matin de spectacle à l'issue de la représentation, les parents et enfants sont invités à prolonger la découverte du spectacle, du travail de l'artiste ou de l'univers artistique.

Encadré par un comédien, un cirassien, ou un danseur de la compagnie accueillie, il est proposé aux petits et aux grands de s'initier aux arts (cirque, danse, théâtre) par le biais de jeux créatifs dédiés à l'expression corporelle et au corps en mouvements.

Pendant 1h, c'est l'occasion de découvrir, tester, pratiquer, ce qui a été vu sur scène.



> Atelier "dans ma coquille" proposé lors d'un spectacle

#### RELAYS CULTUREL INTERCOMMUNAL



#### SPECTACLES DE RUE : CLÔTURE DE SAISON

Cirque / Marionnettes

Sam. 7 JUIN - à partir de 14h **LIEU À VENIR**



51 RUE KLÉBER, THANN

RELAYS-CULTUREL.FR  
03.89.75.47.50

Licences : PLATESV-D-2022-000095 ; PLATESV-D-2022-000094 ; PLATESV-D-2022-000093

Participer à ces ateliers, c'est compléter l'expérience du spectacle et passer un moment privilégié en famille.

Prochain atelier : samedi 11 janvier à 11h à la suite du spectacle Zèbres de la compagnie Zapoi à partir de 2 ans (3 € / pers).



RETROUVEZ TOUTE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE

THANN-CERNAVY  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTRE  
COMPAGNON  
CULTURE



arts-thur.fr



## > La résidence de création et la première de la Compagnie La grande Roue

Le Relais Culturel Intercommunal, en tant que salle de spectacle soutenant la création, accueillera en mars 2025 la compagnie La Grande Roue pour finaliser leur spectacle.

Pendant une semaine, la salle sera occupée par cette compagnie et les régisseurs, les techniciens accompagneront cette compagnie mulhousienne pour permettre à celle-ci de clore la création de sa nouvelle pièce « Le mythe de Clitôris ». À l'issue de cette semaine riche en ajustement, réglages, conseils techniques et artistiques, la compagnie dévoilera le fruit de ce long travail de recherche et création lors de sa première le vendredi 7 mars à 20h. Une première qui entrera en résonance avec la Journée internationale du droit des femmes qui aura lieu le lendemain.

Dans ce spectacle, trois femmes viendront, enfin, prendre la parole et raconter elles-mêmes l'histoire de Clitôris, la déesse de la jouissance et de la parole, l'héroïne d'une tragédie de l'absurde qui perdure encore tant ses racines sont profondes.

Elle renaît de ses cendres à chaque époque, on ne peut la détruire en aucune façon, ni par le feu ni par la haine.

Clitôris est optimiste, elle a un pouvoir qui finira par gagner : la parole.

Cette pièce explore à travers une approche à la fois humoristique et pédagogique la sexualité féminine. C'est un récit-enquête non exhaustif, dans les imaginaires du passé qui nous mèneront vers les mythes du 21<sup>e</sup> siècle.



> Compagnie "La grande roue"

Grâce au travail-laboratoire de recherches autour de cet organe dans l'histoire, l'autrice remue nos croyances et complexes.

Soutenu par la musique de Justine BAHL, accompagnée au plateau par Solène FROISSART, mise en scène avec Jérôme ROUSSELET, ce spectacle remontera dans les imaginaires passés et actuels.

**À travers des scènes interactives et des témoignages, les comédiennes invitent le public à réfléchir sur des sujets souvent considérés comme tabous, tout en créant un espace de dialogue et de partage.**

## > Les actions des médiathèques intercommunales en direction des publics scolaires

Les Médiathèques intercommunales de Thann-Cernay accueillent les écoles de la CCTC de la maternelle au collège tout au long de l'année.

L'accueil de classe a pour objectif de proposer à tous les élèves de découvrir les médiathèques et leurs ressources et de promouvoir le livre et la lecture sous toutes ses formes.



> Accueil des classes dans les médiathèques intercommunales

Afin de leur donner le goût et le plaisir de lire, il est essentiel de donner du sens à la visite des élèves. Elles ont pour volonté d'établir un partenariat équilibré et renforcé facilitant les relations entre les enseignants et les bibliothécaires. Deux formules d'accueils scolaires leur sont proposées :

- **HAPPY LECTHUR** : accueils scolaires dans les médiathèques

- **PAR'COURS EN LIVRE** : interventions dans les écoles

Ces formules répondent aux objectifs suivants : découvrir la médiathèque et ses ressources, donner le goût et le désir de lire, faire découvrir la littérature jeunesse et contribuer à la constitution de références culturelles, favoriser l'autonomie des enfants et leur donner envie de fréquenter la médiathèque en dehors de l'école.

HAPPY LECTHUR s'articule autour de 4 menus : Découverte, Dégustation, Voyage-

Lecture, Self. Un guide à disposition des enseignants, présente en détail les différentes formules d'accueils ainsi qu'un ensemble de menus supplémentaires intitulé SERVICES +.

Les médiathèques viennent compléter leur offre en proposant désormais l'intervention de bibliothécaires dans les écoles avec la formule PAR'COURS EN LIVRE.

C'est une formule destinée exclusivement aux écoles éloignées des médiathèques. À l'issue de la visite, une malle LECTHUR sera proposée à la classe pour une durée de prêt minimale de 6 mois afin de poursuivre la promotion du livre et de la lecture sous toutes ses formes. Les médiathèques ont pour but de faire de ce temps de rencontre scolaire, un moment où chaque élève est à l'aise pour donner, recevoir, ressentir, échanger afin de favoriser la lecture spontanée et personnelle.

La démarche Facile à Lire a pour objectif de répondre aux besoins de tous les usagers en proposant des livres simples, mais pas simplistes, pour des publics éloignés de la lecture. Importé des pays du Nord, le Facile à Lire est un label national coordonné par le ministère de la Culture. Il se matérialise par un espace et du mobilier dédié, facilement identifiable grâce à son logo FAL et un choix de livres répondant à des critères précis.

Engagées dans une démarche d'amélioration de leur accessibilité, dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, ce projet entre pleinement dans les missions fondamentales des médiathèques qui sont de favoriser l'accès pour tous à la culture, à la connaissance ainsi qu'à la lecture.

Parce que la lecture n'est pas évidente pour tous, ces nouveaux espaces mis en place s'adressent en priorité aux adultes qui lisent peu ou pas du tout :

- personnes en situation d'illettrisme
- personnes porteuses de handicaps
- personnes âgées, hospitalisées, fatiguées
- personnes non francophones
- personnes en précarité sociale ou culturelle, mais également à toute personne recherchant une lecture simple et facile.

Les livres rigoureusement sélectionnés par les bibliothécaires se caractérisent par des textes courts, une police assez grande, des phrases courtes et un vocabulaire simple. Il peut s'agir aussi bien de romans que de livres documentaires, récits de vie, bandes dessinées, livres en grands

caractères, livres à écouter ou encore albums jeunesse.

Le Facile à Lire est donc un véritable outil d'inclusion visant à créer, accompagner et renforcer les pratiques de lecture et accueillir de nouveaux publics en partenariat avec les acteurs du champ social du territoire. Des actions de médiation autour de ce fonds spécifique seront également proposées aux publics des médiathèques. Les espaces Facile à Lire sont installés au rez-de-chaussée de la Médiathèque intercommunale – Thann et au 1<sup>er</sup> étage de la Médiathèque intercommunale – Cernay et proposent un choix de livres variés, attractifs et adaptés.





## Economie :



### > Forum création d'entreprises

Le 23 septembre 2024 au Pôle ENR à Cernay, France Travail, en collaboration avec la CCTC, la Mission Locale et CAP Emploi, a organisé un forum dédié aux créateurs d'activités.

15 professionnels de la création d'entreprises, répartis en 4 pôles dédiés, à savoir la validation de son idée, les aspects juridiques et sociaux, les aspects financiers, et les conseils, aides et formations envisageables, ont répondu aux interrogations de plus de 100 créateurs d'entreprises potentiels venus les solliciter.

3 conférences thématiques, autour des démarches de la création d'entreprise, du statut d'auto-entrepreneur, et de la propriété intellectuelle ont complété ce forum.

La réussite de ce forum démontre un esprit d'entrepreneuriat très actif sur notre territoire, ainsi que le besoin, pour tout créateur d'entreprise, d'obtenir facilement des réponses pertinentes à ses interrogations légitimes avant de se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise.

### i > Information inventaire ZAE

La CCTC détient la compétence en matière de gestion des zones d'activités économiques et touristiques sur son territoire.

Aussi, conformément à la Loi Climat et Résilience, qui impose de réduire drastiquement la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers nouveaux, la Collectivité a pour mission d'établir un inventaire de ces zones.

C'est dans ce cadre que la CCTC lance une consultation auprès des propriétaires de terrains et occupants de bâtiments, concernés par cette étude, qui recevrons un courrier en ce sens **à partir du 15 janvier 2025**.

Cette consultation se déroulera **jusqu'au 31 mars 2025**, par le biais d'un questionnaire en ligne dont les modalités seront précisées dans le courrier.

L'objectif de ce questionnaire est de permettre à la CCTC d'améliorer ses connaissances sur le foncier économique du territoire, notamment sur l'occupation des zones d'activités, ainsi que sur leur potentiel d'optimisation (il est par ailleurs précisé que les données renseignées seront utilisées à des fins statistiques et en aucun cas fiscales).

*La réussite de ce forum démontre un esprit d'entrepreneuriat très actif sur notre territoire.*

### > LA ZONE INDUSTRIELLE EST : une zone d'activité qui compte

La Zone Industrielle Est qui est accessible depuis la route de Wittelsheim et la RN 66, est une importante zone d'activité de 110 hectares, la plus étendue des 8 zones d'activités que gère la CCTC (surface totale des zones d'activités : 340 hectares).

Cette ZI Est regroupe 15 entreprises. Certaines sont implantées depuis des années, comme l'entreprise BIMA 83 qui fabrique l'encre pour les Stylo Bic ou encore Hutchinson qui fabrique et commercialise des produits en caoutchouc.

Certaines se sont implantées plus récemment comme transport Weber et dernièrement Chronopost.

Par ailleurs, on y trouve la société Comafranc qui vient d'y localiser son activité de vente de matériaux de construction et d'y ouvrir une enseigne AUBADE dédié à l'équipement de salle de bains et à la vente de carrelage.

Pour connaître les raisons de ce succès, nous sommes allés à la rencontre de Michel GROSS, directeur de Comafranc.



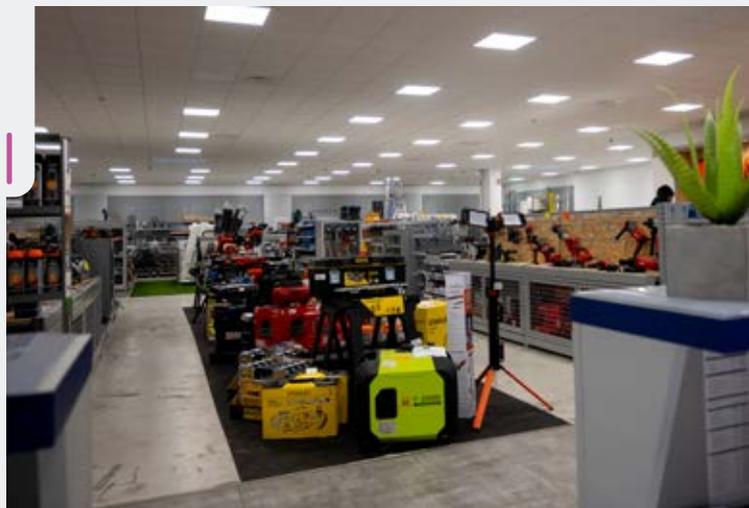
## Interview de Michel Gross de Comafranc

Dans le Haut-Rhin, **COMAFRANC** c'est 5 agences de matériaux (construction habitat intérieur et extérieur) ouverts à tous, professionnels comme particuliers et 3 dépôts **AUBADE** spécialisés dans le domaine de la salle de bains, du sanitaire et du chauffage.

**Michel GROSS**, travaille chez COMAFRANC depuis 32 ans.

Il a gravi les échelons de cette entreprise familiale d'origine belfortaine tout au long de sa carrière. Il a débuté comme magasinier, est devenu vendeur-comptoir puis après un poste d'attaché technico-commercial, est aujourd'hui responsable de l'agence de Cernay et de sa plateforme logistique.

Il gère donc 2 équipes : celle de la plateforme qui accueille 9 collaborateurs et celle de l'agence de matériaux qui est composée de 11 personnes.



*« Le choix de déménager de l'entrepôt rue du Général de Gaulle à Cernay pour venir rue de l'Industrie s'est fait, car nous avons besoin de plus de place pour développer une véritable plateforme logistique.*

*Nous avons 6 camions qui font la rotation tous les jours pour livrer nos clients. La grande majorité d'entre eux se trouve à proximité. »*



En effet, cet outil complet et flambant neuf, dont les travaux ont commencé il y a 3 ans et qui a été inauguré en octobre 2023, permet à l'entreprise de rationaliser ses livraisons aux professionnels en faisant partir les camions d'un seul endroit pour livrer tout le Haut-Rhin.

Le côté magasin n'est pas en reste : grâce à l'imagination de salariés, des exemples de pièces (dressing, maison de jardin, salon) ont été construits à l'intérieur à l'image d'une enseigne bien connue de meubles suédois.

*« Cela permet aux clients de se projeter, de visualiser les matériaux et la façon dont on peut les utiliser. »*

On y trouve tout ce qu'il faut pour la construction : de la petite vis au dallage extérieur. D'ailleurs leur slogan « construisez – rénovez – agencez » résume bien leur cœur de métier !

Un peu plus loin, le long de la départementale, vous pourrez également découvrir le magasin AUBADE.

Sous la responsabilité de Jean-François HALM, une équipe de 9 personnes est présente pour vous conseiller.

Un très beau showroom vous permettra de visualiser le résultat !

N'hésitez plus et venez découvrir ces 2 enseignes au cœur de la Zone Industrielle Est !

## Réunion publique d'information

le lundi 10 mars à 18h30  
Pôle ENR à Cernay

## > Des aides pour la rénovation de l'habitat

La Communauté de Communes Thann-Cernay en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, vous accompagne techniquement et financièrement dans vos travaux de rénovation ou de réhabilitation de votre logement. Une enveloppe annuelle estimée à 67 000€ y est dédiée.

### > Le Fonds Alsace Rénov'

La Communauté de Communes s'associe à la Collectivité européenne d'Alsace en apportant des financements complémentaires aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) permettant ainsi aux habitants du territoire de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement et de réduire leur reste à charge.

Vous êtes propriétaires occupants (sous conditions de ressources), propriétaires

baillleurs ou syndics de copropriété. Vous souhaitez entreprendre des travaux permettant :

- L'amélioration de la performance énergétique du logement
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap
- La réhabilitation des bâtiments très dégradés
- La réhabilitation énergétique des copropriétés fragiles
- La remobilisation d'un logement vacant.

### Pour vous renseigner, contactez :

**Sarah Bernadet,**  
Conseillère France Rénov,  
au 07 50 01 21 66  
ou à [infoenergie@pays-thur-doller.fr](mailto:infoenergie@pays-thur-doller.fr)



Ou l'**Adil 68** (aspects juridiques, financiers ou fiscaux liés au logement)  
au 03 89 21 75 35.  
Services neutres et gratuits !



### > Le Fonds de sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti traditionnel

Le Fonds de sauvegarde permet de bénéficier :

- D'un conseil d'expert gratuit (CAUE) pour réaliser vos travaux visant à sauvegarder la structure et l'identité du bâti
- D'aides financières de la CeA et de la Communauté de Communes pour la réhabilitation des maisons alsaciennes et du bâti traditionnel (pouvant aller jusqu'à 40% des dépenses plafonnées à 200 000€)
- Ces aides sont cumulables avec les aides concernant l'amélioration thermique du logement (Anah) et avec le label de la Fondation du Patrimoine.

**Vous êtes porteur d'un projet concernant une maison ancienne et souhaitez savoir si vous pouvez solliciter le Fonds de Sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel ?**

Rendez-vous sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace - Habitat Ou contacter le service patrimoine de la CeA : **Mme Sophie SCHLICHTER** au 03 88 76 60 24 [patrimoine.culturel@alsace.eu](mailto:patrimoine.culturel@alsace.eu)



Quel logement concerné par ce dispositif ?  
A titre d'exemple ...



Ferme bloc



Maison de maître



Immeuble renaissance



Maison à plan de bois

## > NAV'AIDE : un nouveau véhicule propre vous transporte



Afin de réduire son impact sur l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre et participation à améliorer la qualité de l'air en milieu urbain), la Communauté de Communes a fait le choix de privilégier un véhicule électrique pour transporter les usagers de son Transport A la Demande « Nav'Aide ».

En choisissant ce type de véhicule, plutôt que l'équivalent en thermique (diesel) qui lui, rejette 189 g de CO<sub>2</sub>/km, la CCTC évite ainsi de libérer dans l'atmosphère plus de 6,6 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

Ce service s'adresse aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, permanentes ou temporaires (sur justificatifs). Nous vous transportons d'adresse à adresse au sein du territoire de la Communauté de Communes, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le samedi matin de 8h à 12h ; et cela sur réservation au plus tard la veille du trajet.

L'inscription est obligatoire auprès des services de la CCTC.  
Tarif : 5 € le trajet ; carnet de 10 tickets : 40 €.



> Travaux eau potable et assainissement de Bourbach-le-haut

## Eau & assainissement

### Réduire les eaux claires et pluviales dans les réseaux d'eaux usées – la priorité du service assainissement de la CCTC

Lors d'évènements pluvieux, les quantités d'eau peuvent se retrouver en excès dans les réseaux, ce qui peut entraîner des débordements et des rejets dans le milieu naturel.

Pour pallier cette problématique, des déversoirs d'orage sont utilisés pour décharger le surplus d'eau dans les cours d'eau. Comme les réseaux, les stations d'épuration possèdent des capacités hydrauliques limitées qui peuvent également entraîner des rejets en milieu naturel.



#### > Importance de la Réduction des Eaux Claires et Pluviales

Réduire les quantités d'eaux claires et pluviales dans les réseaux d'assainissement est crucial pour plusieurs raisons :

- Respect des capacités hydrauliques de la station d'épuration :

En diminuant le volume d'eau entrant dans la station, on s'assure que celle-ci peut traiter efficacement les eaux usées sans être surchargée.

- Éviter les rejets non traités dans les cours d'eau : moins d'eau dans les réseaux signifie moins de risques de débordements et de rejets non traités, ce qui est bénéfique pour l'environnement.

- Conformité réglementaire : la mise en demeure de l'État, reçue fin 2022, de supprimer tous les déversements en temps sec et de respecter un volume maximum de 5 % des volumes rejetés sans traitement impose des actions concrètes de la part de la Communauté de Communes Thann Cernay pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

« Réduire les quantités d'eaux claires et pluviales dans les réseaux d'assainissement est crucial »



> Travaux eau potable et assainissement à Vieux-Thann

> Travaux eau potable et assainissement à Cernay



## > Les diverses techniques mises en œuvre sur le territoire

**Pour atteindre ces objectifs, plusieurs techniques sont mises en œuvre par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, les communes et les aménageurs :**

### Mise en séparatif des réseaux :

Cela consiste à séparer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour éviter que les eaux pluviales ne surchargent les réseaux d'assainissement et ne diluent les eaux usées.

Les eaux de voirie, des fossés, des sources et des toitures retournent ainsi directement dans le milieu naturel.

### Infiltration des eaux pluviales à la parcelle (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales) :

Ces techniques se basent sur la création de noues, la pose de pavés ou enrobés drainants pour infiltrer les eaux pluviales directement dans le sol.

Cela permet en parallèle de recharger les nappes phréatiques et améliore la biodiversité.

### Infiltration des eaux pluviales de voirie :

Dans le même esprit que la gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain consiste à installer des dispositifs d'infiltration le long des voiries pour capter et infiltrer les eaux pluviales.

### Étanchéité des réseaux :

Ces techniques consistent à réparer et étanchéifier les réseaux d'assainissement pour éviter les infiltrations d'eaux depuis les nappes, en utilisant par exemple des techniques de chemisage.

En parallèle, cela prolonge la durée de vie des réseaux en les renforçant mécaniquement.

Pour éviter l'entrée d'eau depuis les cours d'eau, en période de crue, dans les réseaux d'assainissement par l'intermédiaire des déversoirs d'orage, des clapets anti-retour sont installés, notamment en bord de Thur.



> Technique intégrée de gestion des eaux pluviales : la noue d'infiltration



> Travaux eau potable et assainissement à Cernay

La gestion efficace des eaux pluviales et des eaux claires est essentielle pour préserver la capacité hydraulique de la station d'épuration à Cernay et éviter les rejets non traités dans les cours d'eau.

Les techniques mises en œuvre par la CCTC, les communes et les usagers, telles que la mise en séparatif, l'infiltration des eaux pluviales et l'étanchéité des réseaux, sont des solutions concrètes pour atteindre ces objectifs.

En respectant les exigences réglementaires et en adoptant des pratiques durables, il est possible de protéger l'environnement et assurer une gestion optimale des ressources en eau.

**La CCTC a débuté la réalisation d'un programme de travaux de près de 15 millions d'euros jusqu'en 2030. Les communes, les entreprises, les aménageurs et les propriétaires d'habitations sont également parties prenantes dans la mise en œuvre de ces logiques techniques.**

## > Réduire les pertes dans les réseaux d'eau potable - une nécessité face au changement climatique

Le changement climatique est l'un des défis les plus pressants de notre époque, affectant divers aspects de notre environnement et de notre société. Parmi ses nombreuses conséquences, l'impact sur les ressources en eau est particulièrement préoccupant. Le changement climatique modifie les schémas de précipitations, entraînant des variations dans les quantités et les périodes de pluie. Les sécheresses, notamment sur notre géographie montagneuse, deviennent plus longues et affectent la disponibilité en eau.

L'eau potable est une ressource précieuse et essentielle à la vie humaine. Cependant, les réseaux de distribution d'eau potable sont souvent confrontés à des pertes importantes, qui peuvent atteindre jusqu'à 30 % dans certains cas.

Ces pertes représentent un gaspillage considérable de ressources et d'énergie. La réduction des pertes est donc l'une des priorités de la Communauté de Communes Thann-Cernay dans ce contexte hydrique tendu.

### Techniques pour Réduire les Pertes d'Eau Potable

Pour réduire les pertes d'eau potable et atténuer les effets du changement climatique, plusieurs techniques sont mises en œuvre.

La première est la surveillance en continu du réseau et la localisation rapide des fuites afin de les réparer dans les plus brefs délais. La Communauté de Communes s'est pour cela dotée depuis fin 2023 d'un système de 200 capteurs acoustiques détectant en temps réel le bruit des fuites sur les canalisations.

Cette prélocalisation des fuites permet à nos équipes un gain de temps et d'efficacité dans les réparations.

La rénovation des réseaux de distribution d'eau est également cruciale. Les tuyaux vieillissants sont souvent la cause principale des fuites. Investir dans des matériaux de haute qualité en choisissant les secteurs les plus fuyards peut réduire considérablement les pertes.

Les économies d'eau par les consommateurs sont également un levier important. Nous vous encourageons à adopter des comportements économes en eau et vérifier vos réseaux privatifs.

En agissant de manière proactive, nous pouvons atténuer les effets du changement climatique et garantir un approvisionnement en eau durable pour les générations futures.

*En agissant de manière proactive, nous pouvons atténuer les effets du changement climatique et garantir un approvisionnement en eau durable pour les générations futures.*

**SOYONS CITOYENS, ÉCONOMISONS L'EAU**

### À LA MAISON

- Ne faites pas fonctionner le **lave-linge** et le **lave-vaisselle** à moitié vide.
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence** pendant la toilette.
- Préférez les douches** aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau.
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau.
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes.

### LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur.

- 20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer.
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit **représente des centaines de m3 / an**

### AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages.
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol.
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite.
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage.
- Utilisez des techniques économes : goutte à goutte ...
- Règlez correctement vos appareils d'arrosage automatique.
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser.
- Faites plutôt 2 ou 3 arrosages copieux par semaine que de petits arrosages quotidiens. Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THANN-CERNAY LANCE UN

# APPEL AUX TALENTS ARTISTIQUES 2025

**OUVERT AUX AMATEURS**

CHANTEURS, COMÉDIENS, DANSEURS,  
MUSICIENS, HUMORISTES, ILLUSIONNISTES...

## CONDITIONS



En capacité de vous  
produire, seul ou en  
groupe, pendant  
30min devant un public



Autonome  
techniquement



Habitant de la CCTC  
(ou au minimum  
l'un des membres  
de votre groupe)



Disponibilités  
en juillet  
août 2025  
(dates à venir)

**AUDITIONS :** Mer. 7 mai 2025 | Relais Culturel Intercommunal – Thann

SCANNEZ-MOI



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 23 MARS**

et tentez de faire partie des 6 lauréats programmés en 1ère partie  
de l'été *buissonnier* dans une commune de la CCTC  
pour une rétribution de 300€.